



22.403

Parlamentarische Initiative**WBK-N.****Verlängerung der Bundesbeiträge
an die familienergänzende
Kinderbetreuung bis Ende
des Jahres 2024****Initiative parlementaire****CSEC-N.****Prolongation des contributions
fédérales à l'accueil extrafamilial
pour enfants
à la fin de l'année 2024***Zweitrat – Deuxième Conseil*

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 01.06.22 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 13.09.22 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 30.09.22 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 30.09.22 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

Gmür-Schönenberger Andrea (M-E, LU), für die Kommission: Die Bundesbeiträge an die familienergänzende Kinderbetreuung, vor allem aber auch deren Verlängerung, waren bereits verschiedentlich Thema in unserem Rat. Dieses Impuls- und Förderungsprogramm soll bis spätestens 2024 verlängert werden, dies ohne Aufstockung der finanziellen Mittel.

Die Vereinbarkeit von Beruf und Familie war und ist Bund und Kantonen ein wichtiges Anliegen. Das Impulsprogramm entspricht einem Bedarf und ist sehr erfolgreich unterwegs. Zahlreiche Betreuungsplätze, die bis heute Bestand haben, konnten damit geschaffen werden. Auch die Kosten für die Kinderbetreuung konnten für die Eltern in der Zwischenzeit zumindest ein Stück weit gesenkt und die Betreuung überhaupt besser auf die Bedürfnisse der Eltern und ihrer Kinder abgestimmt werden.

Gerade auch die Pandemie hat gezeigt, welche Bedeutung Kindertagesstätten haben und dass sie ein Mittel zur Bekämpfung des Fachkräftemangels sind. Unsere Schwesterkommission arbeitet momentan daran, die Anschlussfinanzierung des Bundes im Bereich der familienergänzenden Kinderbetreuung in eine zeitgemässe Lösung überzuführen. Sie hat dafür die parlamentarische Initiative 22.403 lanciert. Die Erarbeitung dieser Nachfolgelösung dauert aber länger, als die laufenden Unterstützungsmassnahmen in Kraft sind. Dies ist der Grund, weshalb wir uns heute mit der parlamentarischen Initiative 22.403 beschäftigen und die Bundesbeiträge eben verlängern wollen.

Der Bundesrat ist mit der Verlängerung des Impulsprogramms denn auch einverstanden. Unser Schwesterrat hat der parlamentarischen Initiative mit 138 zu 35 Stimmen bei 15 Enthaltungen zugestimmt. Ihre Kommission beantragt Ihnen mit 9 zu 1 Stimmen ebenfalls, der Verlängerung der Frist für die Auslösung der Bundesbeiträge an die familienergänzende Kinderbetreuung zuzustimmen.

Ich bitte Sie, der Kommission zu folgen.

Berset Alain, conseiller fédéral: J'ajoute quelques mots parce que la situation est un peu complexe. On a en fait un programme d'impulsion pour les places d'accueil extrafamilial qui existe depuis 2003, qui est entré en vigueur en février 2003. Il a toujours été limité dans le temps, mais il a été prolongé et est maintenant valable jusqu'au 31 janvier 2023. Il y a eu dans l'intervalle, il y a quelques années, un projet complémentaire, égale-



ment limité dans le temps, proposé par le Conseil fédéral, qui vise à soutenir financièrement les cantons et les communes qui augmentent leurs subventions à l'accueil extrafamilial des enfants. Une partie de ces

AB 2022 S 669 / BO 2022 E 669

montants est réservée pour les projets innovants. Ces deux mesures devraient prendre fin le 30 juin 2023. On a donc affaire à des projets qui ont une durée limitée et dont la date de fin de validité est maintenant assez proche.

Il existe, et nous connaissons ces travaux, une initiative parlementaire qui vise à rendre durable tout ou partie de ces instruments. On ne sait pas encore exactement ce que cela va donner. Le Conseil fédéral n'a évidemment pas eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet. Je vous rappelle que le Conseil fédéral a toujours été, jusqu'à maintenant, pour que ces projets soient une fois stoppés. Je le dis ici: on devrait une fois arrêter ces projets. Mais, enfin, cette discussion, qui a commencé sous l'impulsion du Parlement, nous attend.

Dans l'intervalle, il paraît donc raisonnable, puisque cela n'a pas de conséquences financières, de prolonger la loi actuelle jusqu'à la fin de l'année 2024 au plus tard, soit jusqu'à l'entrée en vigueur éventuelle d'une nouvelle loi. Cette prolongation jusqu'à fin 2024 au plus tard nous permettrait d'avoir une situation claire pour les débats qui nous attendent.

Comme il s'agit de quelque chose de relativement formel et pas encore de discussions de fond, le Conseil fédéral a déclaré être d'accord de suivre les discussions sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à entrer en matière et à adopter le projet qui vous est présenté.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

L'entrée en matière est décidée sans opposition

Bundesgesetz über Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung

Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Ziff. I, II

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, ch. I, II

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 22.403/5242)

Für Annahme des Entwurfes ... 32 Stimmen

Dagegen ... 8 Stimmen

(1 Enthaltung)

Präsident (Hefti Thomas, Präsident): Das Geschäft ist damit bereit für die Schlussabstimmung.